

II. LE SECTEUR GOMME ARABIQUE AU NIGER: HISTORIQUE ET CONTEXTE ACTUEL

2.1 Historique de la filière gomme arabique

Le secteur gomme arabique au Niger a connu plusieurs phases de son développement. Malgré le caractère diffus de ces différentes phases, l'on pourrait distinguer:

1. La période 1960-1980 au cours de laquelle la gomme arabique a considérablement contribué à l'économie nigérienne (deuxième produit d'exportation après l'arachide). Le Niger a été, pendant cette période, un des grands exportateurs de la gomme arabique avec le Soudan, le Sénégal, la Mauritanie et le Tchad. En 1979 par exemple, le Niger a exporté 2 610 tonnes (selon la Direction des Statistiques et des Comptes Nationaux du Ministère du Plan);
2. La période 1980-1997 pendant laquelle l'exportation, et par conséquent, l'importance de la gomme arabique pour l'économie nigérienne, a considérablement chuté. En 1995, seulement 200 tonnes ont été officiellement exportées (selon la Direction des Statistiques et des Comptes Nationaux du Ministère du Plan), l'essentiel de la gomme étant traité par le secteur informel via le Nigeria, à cause de l'absence d'un circuit organisé de commercialisation de la gomme au Niger.

Ces constats peu réjouissants ont pour cause un certain nombre de facteurs dont les plus importants sont

- **un mauvais état des ressources:** l'état des gommiers s'est détérioré à cause des influences négatives naturelles et anthropiques. La sécheresse de 1973/74 a sévèrement décimé les peuplements naturels. En même temps, on peut observer le vieillissement des arbres, avec une mortalité en augmentation. La régénération naturelle est restée insuffisante pour compenser la perte des arbres. Les activités humaines, surtout les feux de brousse et le surpâturage, ont également contribué au mauvais état des gommiers;
- **une application inappropriée des technologies d'exploitation:** on constate l'absence et/ou la non maîtrise des techniques de collecte, d'entreposage (saignée, récolte, séchage, conditionnement et stockage) et de gradation (qualité) des gommages, conformément aux besoins du marché international;

- **une désorganisation de la filière commerciale:** après le démantèlement de la Copro-Niger en 1980, aucune structure étatique n'a été mise en place pour poursuivre cette activité. La filière gomme arabique est depuis lors animée par le secteur informel privé, en particulier les petits collecteurs locaux. L'approvisionnement des marchés locaux est confronté à des problèmes considérables sur le plan organisationnel et de la maîtrise de l'information sur le marché;
- **les capacités institutionnelles insuffisantes:** la relance de la filière gomme exige l'amélioration des capacités nationales en terme des connaissances de la ressource et de la mise en place d'un système d'information sur les marchés nationaux et internationaux et de mobilisation des ressources humaines adéquates, y compris dans le domaine de la recherche;
- **localisation des ressources en gommiers** pour l'essentiel dans les zones marginales du pays où sévissent plus souvent un déficit alimentaire chronique et un phénomène récurrent de pauvreté et de désertification. Ces zones connaissent malheureusement le plus fort taux d'exode rural de longue durée des hommes, ce qui aggrave la situation de la frange vulnérable que sont les femmes et les enfants.

En somme le principal problème de la gomme arabique au Niger est celui de la gestion inappropriée de la ressource, de l'exploitation et l'utilisation non rationnelles de la gomme.

Cependant la remontée des cours de la gomme arabique au niveau international durant les dix dernières années et une demande extérieure solvable a suscité l'émergence d'un secteur privé orienté vers la collecte et l'exportation de la gomme arabique. Cette filière qui se développe de plus en plus au Niger réaliserait un chiffre d'affaire de l'ordre de plusieurs millions de FCFA. Ainsi, malgré l'absence d'une filière bien organisée, force est de constater que de plus en plus des propriétaires terriens, en particulier les fonctionnaires et les commerçants, investissent dans des plantations de gommiers. Aussi, dans les opérations de restauration des terres en milieu rural, le choix des espèces à utiliser porte dans la majeure partie des cas sur l'*Acacia senegal* avec des objectifs de protection et de production de la gomme.

Cependant, le caractère très informel de cette activité ne permet pas de percevoir cet impact de façon concrète, d'où la nécessité d'engager des actions pour sa réorganisation et sa redynamisation. C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Niger a demandé l'assistance de la FAO pour formuler une stratégie nationale visant l'accroissement de la production de la gomme et une re-dynamisation de la filière. Un Programme de Coopération Technique, intitulé TCP/NER/0066 a été signé à cet effet le 15 septembre 2000.

2.2 Objectifs du Programme de Coopération Technique

L'objectif global de l'assistance technique est d'aider le gouvernement, sur la base d'un bilan du potentiel actuel en gommier, à élaborer une stratégie nationale pour la relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger.

Plus spécifiquement, le projet vise les objectifs suivants:

1. un inventaire national des ressources gommiers;
2. une analyse de la filière gomme arabique et son contexte socio-économique au niveau local, national et international;
3. l'évaluation des potentialités et des contraintes liées à la récolte et le traitement de la gomme arabique;
4. une analyse du cadre juridique de la gestion et de l'exploitation de la gomme au Niger;
5. une analyse des potentialités et des contraintes de la production et de la commercialisation de la gomme arabique;
6. une évaluation de la méthode actuelle de collecte des données sur la gomme arabique et proposition d'une méthodologie fiable de collecte des données ainsi que l'identification des organisations concernées.

Les résultats de ces études ont été présentés et discutés lors d'un premier atelier national qui s'est tenu du 2 au 5 juillet 2001 à Diffa. Cet atelier a regroupé plus d'une soixantaine de participants représentant les différents acteurs de la filière gomme arabique en l'occurrence:

- les opérateurs économiques;
- les producteurs ruraux;
- les institutions de recherche;

- les services techniques classiques de l'Etat;
- les structures de projets de développement;
- la société civile.

Des observations conséquentes ont été formulées sur les documents présentés, des propositions d'amélioration ont été faites sur les différents thèmes présentés et un programme de collecte d'informations complémentaires a été élaboré.

Ainsi, après deux années d'étude sur les différents aspects du secteur gommier au Niger, les potentialités et les contraintes de la filière gomme arabique ont été bien cernées et des propositions des actions pour sa relance ont été proposées.

2.3 Contexte actuel de la filière gomme arabique

Suite aux travaux menés par les consultants nationaux et internationaux en matière de gomme et de la filière gomme arabique dans le cadre de ce projet, la situation complète de la filière a été actualisée. Les atouts et les contraintes ont été identifiés et des pistes de solutions dégagées.

2.3.1 Potentiel en ressources gommiers du Niger

Le potentiel gommier du Niger est évalué à 300 000 hectares de gommiers constitués principalement des peuplements naturels. En effet, les peuplements naturels purs couvrent 158 026 hectares, tandis que les plantations artificielles se répartissent sur 4 797 hectares. Le reste est occupé par les formations agroforestières éparses et mélangées. Les principales espèces gommiers identifiées sont: *Acacia senegal*, *Acacia laeta*, *Acacia seyal*, *Combretum nigricans* et *Commiphora africana*. La densité moyenne de l'A. senegal varie d'environ 30 pieds/ha (bassin occidental) à plus de 200 pieds/ha (bassin oriental).

Ce potentiel gommier se présente dans les trois bassins de production comme suit:

Bassin oriental: berceau historique de la gomme arabique, il s'étend sur la moitié Sud de la région de Diffa (arrondissements de Mainé-Soroa et Diffa) et le Sud-Est de la région de Zinder (arrondissement de Gouré). Son potentiel de production est estimé à 200 000 hectares de peuplements naturels, soit 15 millions de pieds dont près de la moitié (98 000 hectares) est constitué de forêts domaniales de l'Etat.

Bassin central: il couvre le Nord de la région de Maradi (Mayahi, Tessaoua, Dakoro), le centre et le Sud-Est de la région de Tahoua (Tchintabaraden, Abalak, Tahoua, Keita, Bouza et Madaoua). Il est constitué de peuplements naturels d'*Acacia senegal* estimés à plus de 50 000 hectares, soit environ 3 750 000 pieds et d'importantes plantations artificielles évaluées à 7 millions de pieds d'*Acacia senegal* et d'*Acacia seyal*.

Bassin occidental: il couvre la région de Tillabéry où les forêts naturelles, estimées à environ 40 000 hectares, soit environ 3 000 000 de pieds sont constituées d'un mélange d'*Acacia senegal* et d'*Acacia seyal* et sont essentiellement localisées dans le Liptako Gourma (Sud-Ouest et Nord-Ouest de l'arrondissement Téra et Nord-Ouest de l'arrondissement de Say). Ce bassin renferme également d'importantes plantations artificielles constituées de près de 500 000 pieds d'*Acacia senegal*.

Cependant, l'accélération du processus de la désertification et des sécheresses constatée ces dernières années menace gravement l'équilibre de ces peuplements de gommiers. On assiste à:

- une réduction globale du couvert végétal par la réduction de la régénération naturelle causée par des pressions humaines et animales;
- une prolifération des autres espèces envahissantes moins intéressantes dans la plupart des gommieraies;
- un tassement des sols dans les peuplements avec une influence directe sur le ruissellement et la réduction de l'infiltration.

Pour faire face à ces problèmes, un certain nombre de propositions d'amélioration des connaissances sur les gommieraies, des pratiques de gestion des peuplements et de suivi de la dynamique des gommieraies et des gommiers ont été formulées.

2.3.2 Techniques et technologies de production de la gomme arabique

La production et la commercialisation de la gomme arabique est une vieille tradition de certaines régions du Niger. Cette activité a de tout temps été pratiquée par les populations du Niger en général, et les populations du Manga dans le bassin oriental du Niger en particulier. L'évaluation des connaissances sur ces pratiques a montré qu'il existe des pratiques traditionnelles locales, mais très fragmentaires qui ont

de tout temps permis la production et la commercialisation de la gomme. Cependant le caractère rudimentaire de ces techniques et de ces technologies est loin d'assurer une production importante de la gomme, ou d'augmenter la plus value à la gomme produite et de susciter une demande extérieure conséquente.

En effet, l'inventaire des connaissances locales traditionnelles de techniques production de la gomme arabique a fait ressortir un certain nombre de contraintes majeures qui doivent être levées pour atteindre les objectifs d'une production soutenue d'une gomme de qualité. Il s'agit notamment:

- des pratiques actuelles de récolte de la gomme qui ne garantissent pas la maturation complète du produit, processus indispensable pour atteindre les spécifications de la demande de gomme pour l'essentiel industrielle;
- des pratiques de la récolte mélangée des gommes au niveau de certains bassins de production, ce qui représente un facteur de dépréciation de la qualité et de perte de la valeur marchande de la gomme au niveau international;
- de l'absence d'un séchage systématique des gommes récoltées, ce qui réduit le gain attendu qui est plus fonction de la qualité de la gomme que de son poids;
- de la méconnaissance de la pratique de la saignée et de la récolte de la gomme avec les outils appropriés qui ne sont pas de nature à optimiser la quantité et la qualité de la production de gomme.

Des atouts majeurs qui méritent d'être capitalisés ont également été identifiés. Il s'agit entre autres de:

- des organisations de base fonctionnelles acquises aux systèmes de gestion des gommieraies et de la pratique de la saignée;
- l'existence d'une expérience d'aménagement locale et une gestion communautaire des gommieraies dans le bassin oriental pouvant servir d'école dans les autres bassins de production de la gomme arabique.

2.3.3 Contexte socio-économique de la filière gomme au Niger

Le bilan diagnostique de la filière gomme arabique effectué en 2001 et 2002 au niveau de tous les segments de la filière a fait ressortir non seulement un

certain nombre de contraintes, mais aussi des opportunités qui caractérisent actuellement la commercialisation de la gomme arabique au Niger.

Parmi les contraintes, on peut retenir:

- les conflits liés à l'exploitation de la gomme et la gestion des gomméraires entre les agriculteurs et les éleveurs;
- la non maîtrise des techniques de production et de conservation de la gomme arabique;
- le taux élevé des taxes qui favorisent les fraudes avec les risques de confiscation de la marchandise par les autorités (douanes, police, immigration);
- une mauvaise organisation de la filière;
- l'absence des débouchés et des infrastructures de transport et de communication;
- la méconnaissance du marché extérieur (les ventes se limitent seulement au niveau des marchés frontaliers du Nigeria et du Burkina Faso);
- l'absence d'une structure de financement adaptée pour la campagne de commercialisation de la gomme arabique (17 à 18 % de taux d'intérêt pratiqués par les banques de la place).

Les opportunités offertes actuellement en matière de commerce de la gomme arabique se résument à:

- une demande en gomme arabique solvable et croissante non satisfaite à l'échelle mondiale;
- un début de structuration de la filière avec la mise en place du Cadre National de Concertation sur la gomme arabique, et par la suite la création des Associations des Professionnels de la gomme arabique suscitée par le Projet Promotion des Exportations Agro-pastorales (PPEAP) financé par la Banque Mondiale;
- un renforcement de la coopération sous-régionale avec la création d'un marché commun dans la sous-région, mais aussi avec l'amorce d'une initiative de la création d'un forum des pays sahéliens producteurs de la gomme arabique.

2.3.4 Cadre institutionnel de collecte des données sur la gomme

L'engouement observé autour de la filière gomme est manifeste au regard des multiples initiatives dans les domaines de la production et la commercialisation. En effet, le constat sur le terrain fait ressortir que les différents acteurs s'organisent autour des intérêts clairement identifiés ou affirmés sans ambages, et

chacun d'eux reconnaît véritablement qu'en dehors de la production de la gomme, les gommiers ont d'autres utilités dont économique (bois de feu et de service, l'alimentation du bétail), sociale (sève pour la pharmacopée traditionnelle) et écologique (protection de l'environnement, amélioration de la fertilité des sols).

Plusieurs structures nationales ou internationales assurant la collecte des données sur la gomme arabique et autres produits faisant l'objet d'exportation ont également été identifiées. Cependant, il existe bien souvent de nombreuses insuffisances et incohérences dans les données publiées selon les sources, aussi bien au niveau national (Direction des Douanes; Direction des Statistiques et des Comptes Nationaux), qu'au niveau international.

2.3.5 Cadre législatif et réglementaire régissant le gommier et la gomme au Niger

Dans le cadre législatif et réglementaire, il a été relevé un certain nombre de constats relatifs aux dispositions régissant la gestion des gomméraires et l'exploitation de la gomme arabique. Ces principaux constats sont les suivants:

- il n'existe pratiquement pas de règle juridique s'appliquant exclusivement aux gommiers et à la gomme arabique, qui se trouvent de ce fait soumises au droit commun forestier;
- deux dispositions de la loi n° 74 -7 du 4 mars 1974 fixant le régime forestier désignent l'une, la gomme comme produit forestier accessoire (article 2), l'autre, le gommier comme espèce protégée (article 16). Ce même article 16 de la même loi interdit l'abattage, l'arrachage et la mutilation de quinze essences dites protégées (dont le gommier) sauf autorisation hors des limites des agglomérations, jardins potagers et vergers;
- la majorité des gomméraires sont des forêts protégées et sont donc soumises au mode de gestion des forêts protégées;
- plusieurs gomméraires artificielles ont été réalisées dans le cadre de la restauration des terres dégradées, notamment sur les dunes, les versants montagneux et les terrains soumis au risque des ravinements ou d'éboulements dangereux. Ces gomméraires sont considérées comme périmètres de restauration;
- la catégorie de gomméraires privées considérées

comme forêts de particuliers est appelée à se développer rapidement en raison de l'engouement pour la foresterie privée et de la prise de conscience de l'intérêt économique de l'exploitation des produits ligneux et non ligneux comme la gomme arabique;

- la gomme ne fait l'objet de nos jours d'aucune exploitation systématique à des fins commerciales, excepté le cas de certains grands bassins traditionnels de production. Il s'ensuit que l'exploitation se déroule librement dans une large mesure, en fonction des usages et des coutumes du terroir considéré;
- la gomme produite par les gommiers plantés dans un champ appartient au propriétaire du champ. Pour les gommieries naturelles, certaines populations sont favorables à une saignée collective, la récolte devant rester individuelle;

- certains auteurs assimilent directement la saignée à une mutilation, mais lorsqu'elle est exécutée selon la règle de l'art, elle ne porte pas atteinte aux fonctions vitales de l'arbre;
- de nombreuses gommieries du domaine forestier de l'Etat se trouvent, dans un état de dégradation avancée, en dépit de l'existence de mesures de protection. Cette situation traduit un faible degré d'effectivité normative mais aussi l'absence d'une incitation économique qui pourrait amener les populations à préserver les ressources.

Des pistes de solutions ont été formulées et consignées dans l'avant-projet de décret portant statut et gestion des gommieries et l'exploitation de la gomme et conformément à certaines dispositions de la loi n° 98-56 du 29 décembre 1998 portant Loi Cadre Relative à la Gestion de l'Environnement.